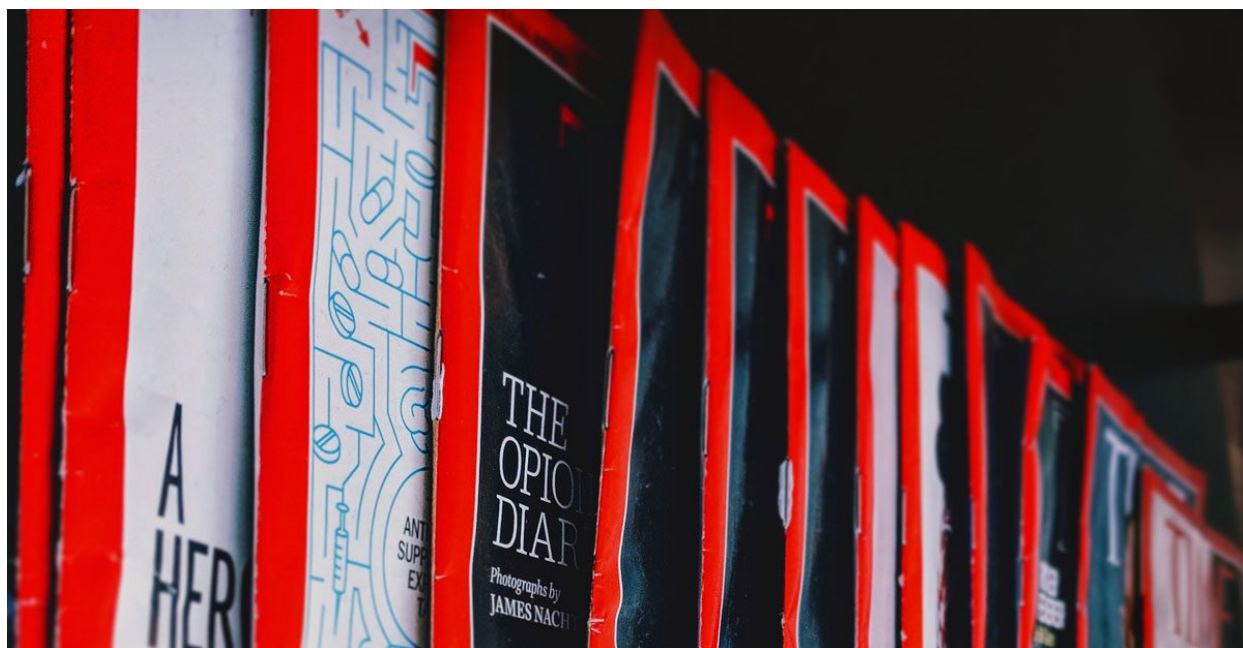


Rentrée 2018 : une synthèse

By [Martial](#)

1 octobre 2018

6



Le mois de septembre 2018 a été un mois riche en événements pour qui se penche régulièrement sur les sujets qui nous intéressent ici. Et ces événements parlent : ils disent des choses précises et claires, surtout si on les met en parallèle. Ils témoignent d'une évolution globale de notre société, qui n'a rien de rassurant. Petit édito de rentrée 2018, avec un retour sur trois événements récents qui, tous, disent quelque chose quant à la société dans laquelle nous vivons.

L'affaire Kavanaugh

Si l'affaire [Brett Kavanaugh](#) ne touche pas directement l'Europe, elle n'en témoigne pas moins d'une tendance qui, n'en doutons pas, nous atteindra tôt ou tard : dès que les États-Unis développent une sale habitude, ils la refilent en quelques années au reste du monde occidental. Pour le cas où vous auriez passé les dernières semaines dans une grotte loin de tout, un petit résumé des faits...

Brett Kavanaugh est un juge proche du Parti Républicain. Choisi par Trump comme candidat à la Cour Suprême des États-Unis (à peu près l'équivalent de notre Conseil Constitutionnel et/ou de notre Conseil d'État, et le sommet de la justice administrative ; les membres de la Cour Suprême sont nommés à vie par le président, avec approbation du Sénat), sa nomination, qui ne devait être qu'une formalité, a été ralentie (et sera peut-être empêchée) par deux accusations. La première, datée du 14 septembre, a d'abord été anonyme, avant que l'identité de l'auteur soit révélée deux jours plus tard. Il s'agit d'une

certaine Christine Blasey Ford, qui accuse Brett Kavanaugh d'agression sexuelle alors qu'ils étaient tous deux lycéens. Une deuxième femme, Deborah Ramirez, a ajouté une seconde accusation, remontant à la période étudiante de Kavanaugh. Une troisième accusation de même nature a également été signalée : elle émane de Julie Swetnick, une femme qui, par ailleurs, a déjà poursuivi un ex-employeur pour harcèlement sexuel (procès au cours duquel elle avait été représentée par l'avocat de Christine Blasey Ford) et a touché une somme apparemment considérable de celui-ci pour mettre fin au procès; une habituée, donc, du *jackpot* que peut représenter un cas de ce genre. Swetnick est la seule qui parle de viol; non pour se déclarer victime elle-même mais pour indiquer que, dans des soirées lycéennes ou étudiantes, elle aurait vu le jeune Kavanaugh (sans doute lui aussi ivre) coucher avec des jeunes femmes ivres.

Ce que ces trois accusations ont en commun, c'est qu'elles sont, tout d'abord, invérifiables : les faits évoqués remontent aux années 1980 et, à l'exception des témoignages des intéressées, rien n'atteste de leur réalité. On est en droit de se demander, si les faits sont réels, pourquoi une plainte n'a pas été déposée plus tôt. Pourquoi attendre quarante ans ? Une action judiciaire étant vraisemblablement impossible (aucune plainte n'a d'ailleurs été déposée), il s'agit uniquement de salir Kavanaugh et de gêner sa nomination.

Quant aux faits eux-mêmes, à supposer qu'ils soient vrais, il y a de quoi être choqué par leur banalité : Christine Blasey Ford raconte en effet qu'au cours d'une soirée lycéenne très arrosée, elle aurait été pelotée par Kavanaugh, qu'elle avait apparemment suivi dans une chambre isolée, avant de se dégager et de partir. Quant à Deborah Ramirez, elle parle elle aussi d'une soirée arrosée, cette fois entre étudiants, au cours de laquelle le jeune Brett Kavanaugh, sans doute passablement éméché, lui aurait montré son pénis. Certes, dans les deux cas, l'attitude laisse à désirer et nous montre un jeune homme prompt à avoir la main baladeuse et la braguette fragile quand il a bu (comme une très large majorité des jeunes hommes en général) et certes, les faits, pris séparément à l'époque, auraient sans doute mérité une bonne engueulade. Mais on est loin, très loin, de ce que l'on imagine généralement quand on parle d'*agression sexuelle*. Même si les témoignages s'avéraient entièrement vrais (ce qu'il n'est pas possible de vérifier), on serait dans le cadre d'un comportement adolescent un peu bourrin, et certainement pas dans le viol en série.

Ce que cette affaire nous apprend, c'est qu'il est donc possible, y compris aux plus hauts degrés d'un État, de tenter de briser la carrière d'un juge et homme politique éminent, par le biais de témoignages invérifiables faisant état, à l'adolescence, d'une attitude et d'un comportement d'adolescent. Par ailleurs, comme souvent quand ce type de fait est évoqué, seule la responsabilité masculine entre en jeu : en admettant que tout soit vrai, y compris l'accusation de Swetnick, nul ne semble en effet prendre en compte le fait que, dans le cadre d'une soirée alcoolisée, on s'attend visiblement du garçon à ce qu'il soit responsable, y compris en état d'ébriété, alors que la fille, elle, n'a pas forcément à l'être, à état éthylique équivalent. Un principe qui n'est pas sans rappeler celui d'une affiche, publiée en 2008 par la Coastal Carolina University :



« Jake avait bu, Josie avait bu. Ils ont couché ensemble. Josie ne pouvait pas donner son consentement. Le lendemain, Jake a été accusé de viol. En état d'ébriété, une femme ne peut pas légalement consentir à une relation sexuelle; en avoir une dans ces conditions est donc un crime. Un seul jour suffit à ruiner votre vie. Pensez-y, soyez responsable. »

Si l'on en croit ce poster, qui résume à merveille bien des mentalités contemporaines, la responsabilité, c'est uniquement le problème des hommes. Il est impossible que Josie ait abusé d'un Jake qui, sans alcool, n'aurait pas spécialement eu envie d'elle. Impossible également de lui rappeler qu'elle n'est pas obligée de boire, si elle veut rester maîtresse d'elle-même et éviter de se mettre en danger.

Le 25 septembre 2018, en France, le CCNE (Comité Consultatif National d'Éthique) a donné son feu vert concernant la Procréation Médicalement Assistée (PMA) pour toutes les femmes, et non plus uniquement celles vivant en couple et ne parvenant pas à avoir d'enfant avec leur conjoint.

Le comité en question étant consultatif, son avis pourrait n'être qu'anodin, si notre gouvernement n'avait pas indiqué qu'il comptait suivre ses avis en la matière et si, surtout, l'avis en question n'avait pas fait l'objet d'un retentissement médiatique considérable. Si effectivement une loi découle de ces travaux à terme, elle aura pour effet de **rendre dispensable** le rôle du père dans la procréation : nul besoin d'être en couple avec un homme, ni même d'avoir une relation sexuelle avec lui, pour devenir mère. L'enfant, ou tout du moins la grossesse, deviendra une forme de droit, quelque chose qu'une femme pourra réclamer comme lui étant dû.

Or on connaît les effets dévastateurs, pour l'enfant, de l'absence d'un père dans son éducation. Certes, il existe des pères absents, des pères violents, des pères insuffisants, pervers ou incompétents. Mais de telles choses, si elles peuvent fortement impacter à titre individuel, n'en demeurent pas moins des formes d'accidents, d'anomalies. Permettre à l'absence du père d'être non pas un drame mais un projet, non pas une tragédie mais une volonté délibérée, c'est installer dans la société une forme de malveillance volontaire à l'égard de l'enfant, et ce au nom de la liberté de la mère, de son droit à la grossesse. Pères dispensables et enfants sacrifiés, sur l'autel de la toute-puissance du Moi, du désir individuel, voire du caprice. La mère célibataire n'est plus appelée à être une femme abandonnée et meurtrie par la vie (ce qu'elle est souvent), ni une dangereuse irresponsable (ce qu'elle peut également être) mais bien une norme admise, voire encouragée. Et pour cause : la génération PMA, qui naîtra du caprice et grandira sans père, donc sans principe de loi ni de Sur-Moi, sans colonne vertébrale morale, ne pourra que constituer une armée de réserve idéale pour le tout-puissant Marché.

Clause de conscience

Suite à la journée mondiale du droit à l'avortement, le 28 septembre 2018, **plusieurs sénateurs, suivant en cela les exigences d'associations féministes, ont déposé une proposition de loi visant à supprimer la clause de conscience concernant l'IVG**. Cette clause protège les médecins qui ne souhaitent pas pratiquer une Interruption Volontaire de Grossesse : ils sont en droit de refuser de le faire, au nom de leur conscience personnelle, et cela ne constitue pas une faute pour le médecin.

Cette proposition de loi fait suite à la déclaration, au début du mois, de Bertrand de Rochambeau, président du syndicat national des gynécologues-obstétriciens, qui indiquait qu'à titre personnel, il ne pratiquerait plus d'IVG. La déclaration avait fait scandale, d'autant que M. de Rochambeau osait déclarer que l'IVG consistait à *retirer une vie*, donc à commettre un homicide.

Au passage, la comparaison entre l'interview intégral et l'extrait qui en a été diffusé sur la plupart des médias est très éclairante : elle montre clairement une volonté de tronquer les propos de M. de Rochambeau. Parler de manipulation médiatique *stricto sensu* ou de

propagande délibérée est sans doute exagéré mais il s'agit, bel et bien, de mettre en scène, de rendre absolu et sensationnel un propos qui, à l'origine, est bien plus subtil et pondéré. Car quand on écoute attentivement l'interview complet, on se rend compte que M. de Rochambeau n'a rien d'un anti-avortement fanatique : il se contente d'exprimer ce qu'il ressent, de poser les problématiques et d'encourager à y réfléchir. Sans doute, d'ailleurs, est-ce là son tort : **il tient des propos complexes, subtils et raisonnables**, témoins d'une réflexion profonde, alors que son interlocutrice aurait, sans doute, souhaité quelque chose de plus marqué et de plus facile à faire comprendre au plus grand nombre. D'où un montage qui lui a permis de lui faire dire ce qu'il n'avait pas dit, ou, en tout cas, pas en ces termes.

La levée de boucliers a été considérable, et a abouti au dépôt de ce projet de loi. Pourtant, le refus de pratiquer un avortement implique, pour un médecin, d'abord et avant tout le respect du Serment d'Hippocrate. Dans sa version originelle, celui-ci stipule en effet : *Je ne remettrai à personne du poison, même si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une telle suggestion ; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif.*

Certes, cette version du Serment n'est plus celle qui est prêtée aujourd'hui. Mais même la version française la plus récente (2012) est très claire :

Au moment d'être admis à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences. Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me le demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire. Admis dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément. Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés. J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité. Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré et méprisé si j'y manque.

Une autre version du même Serment, dit Serment de Genève, et qui sert de modèle à la plupart des serments médicaux dans le monde, est elle aussi explicite :

En qualité de membre de la profession médicale, Je prends l'engagement solennel de consacrer ma vie au service de l'humanité. Je considérerai la santé et le bien-être de mon patient comme ma priorité ; Je respecterai l'autonomie et la dignité de mon patient. Je

veillerai au respect absolu de la vie humaine. Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de genre, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'orientation sexuelle, de statut social ou tout autre facteur s'interposent entre mon devoir et mon patient. Je respecterai les secrets qui me seront confiés, même après la mort de mon patient. J'exercerai ma profession avec conscience et dignité, dans le respect des bonnes pratiques médicales. Je perpétuerai l'honneur et les nobles traditions de la profession médicale. Je témoignerai à mes professeurs, à mes collègues et à mes étudiants le respect et la reconnaissance qui leur sont dus. Je partagerai mes connaissances médicales au bénéfice du patient et pour les progrès des soins de santé. Je veillerai à ma propre santé, à mon bien-être et au maintien de ma formation afin de prodiguer des soins irréprochables. Je n'utiliserai pas mes connaissances médicales pour enfreindre les droits humains et les libertés civiles, même sous la contrainte. Je fais ces promesses sur mon honneur, solennellement, librement.

Là encore, et quelle que soit la version que l'on préfère, plusieurs passages (respect des individus sans discrimination de leur état, protection des faibles, des vulnérables et des menacés, respect de la vie humaine, interdiction de provoquer délibérément la mort) s'opposent très nettement à la pratique de l'avortement ... dès lors que l'on considère le fœtus comme un être humain. Et c'est justement sur cette considération que repose la notion de clause de conscience. Certes, la loi française nous dit qu'avant trois mois de grossesse, ça n'est pas un être humain. **Mais on ne fonde pas une morale sur la loi.** Si obéir à la loi est la seule base de votre morale, c'est que vous n'avez aucune morale : vous vous contentez de vous soumettre à l'autorité, éventuellement par peur du gendarme. Vous savez de manière claire et nette que vous avez une morale quand **vous vous interdisez de faire certaines choses que la loi autorise néanmoins**, au nom de votre morale.

En d'autres termes, il s'agit, avec ce projet de loi, au nom de la liberté individuelle de disposer de son corps (qui, dans une société ne marchant pas tout à fait sur la tête, devrait s'accompagner d'une **responsabilité** dans l'usage que l'on fait de ce corps), de priver autrui de la liberté de penser, d'avoir une morale et une conscience autonome, au seul motif que cette morale ne correspond pas à ce que l'on souhaite. Mettre fin à la clause de conscience, c'est, à terme, pouvoir condamner un médecin au seul motif qu'il a refusé de se parjurer.

Pire encore : condamner les propos de M. de Rochambeau quant au fait qu'un IVG consiste à ôter une vie, c'est confondre (volontairement ou non) réalité matérielle et réalité légale. **Ce n'est pas parce que la loi dit qu'il ne s'agit pas d'un homicide que ce n'est pas pour autant la mort d'un individu.** Dans la réalité matérielle et concrète, un avortement implique bel et bien de la mort d'un être humain. En revanche, il ne s'agit pas d'un meurtre **au sens judiciaire et pénal du terme.** Et c'est parce qu'il y a une distinction entre réalité concrète et réalité légale qu'une morale individuelle, mais également une loi, sont possibles. Si la loi se contentait de dire le réel, elle ne servirait à rien. A l'opposé, les sociétés qui souhaitent que le réel se conforme à leur loi sont des sociétés sur le chemin du totalitarisme.

Totalitarisme

Totalitarisme : le mot est lancé. Et c'est ce qu'ont en commun les trois événements évoqués ci-dessus. Pour Hannah Arendt, le totalitarisme est un mouvement politique à visée universelle, qui s'emploie à détruire méthodiquement les fondations de tout ce qui l'a précédé ; le totalitarisme vise en particulier les cellules familiales, qu'il perçoit comme une menace ; il vise à contrôler la production intellectuelle et la culture ; il promet un avenir radieux et une marche en avant vers le progrès ; il refuse l'être humain tel qu'il est et promeut l'émergence d'un Homme nouveau ; il considère son idéologie comme supérieure au réel ; il interdit la liberté de pensée et d'opinion au-delà de certaines limites et muselle les opposants.

La société dans laquelle nous évoluons désormais est une société qui refuse que les jeunes hommes se comportent en jeunes hommes ; qui estime qu'une accusation n'a pas besoin d'être fondée sur des preuves pour être entendue ; qui a en ligne de mire la destruction de la figure du père et celle de la famille, au profit d'individus atomisés, isolés, sans compte à rendre au passé ni à l'avenir, prisonniers de l'éternel présent de leurs désirs. Une société dans laquelle la conscience même des individus doit être reniée, au nom de l'intérêt de Narcisse.

Pour les hommes, le message envoyé par ces différents événements est clair, dès lors qu'on les accole : vous n'êtes rien. Vous n'avez ni le droit d'exprimer votre désir, ni celui d'avoir été adolescents. Tout événement de votre passé peut être réinterprété à votre désavantage, même des décennies plus tard. Vous n'êtes plus nécessaire à la constitution d'une famille. Et, quel que soit votre métier, votre conscience elle-même est dispensable : si vous ne vous soumettez pas, vous serez voués aux gémonies.

La lutte, quotidienne, inlassable, contre les mouvements SJW, le féminhystérisme et les courants qui s'en rapproche, est donc loin d'être un *hobby* quelconque. Les personnes qui se dressent face aux mouvements masculins et qui, généralement, le font sous le masque de la liberté individuelle, de la bienveillance mielleuse et des droits de la personne, ne sont pas de gentils imbéciles un peu dingues. Derrière le régiment des idiots utiles se cache une volonté totalitaire, absolue et mortifère. Sans doute n'y a-t-il pas de marionnettiste ultime à l'arrière-plan, parce qu'il n'y a pas besoin qu'il y en ait, la somme des intérêts de certains et de la bêtise de beaucoup suffit amplement. Cela ne signifie pas pour autant que le mouvement est sans danger : de mois en mois, de semaine en semaine, c'est à une offensive d'ordre totalitaire qu'on assiste. Un totalitarisme souriant, bienveillant et *ouvert*. Bien plus *Meilleur des Mondes* que 1984. Mais un totalitarisme néanmoins.

Illustration : [Ali Shah Lakhani](#)

Oct 1, 2018